



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE.

28 janvier 2023 à partir de 16 h.

Maison de quartier Cottages-Espérance

rue Félicité Renault - Saint-Malo.

Une année de plus d'existence pour OSONS !

Depuis 2014 et malgré les difficultés des trois dernières années, la volonté de nous investir auprès des habitant·e·s, de nous enrichir à leur contact, de défendre l'intérêt collectif et le bien commun nous anime. L'année passée, nous écrivions qu'elle « aurait dû se conclure par le résultat de l'expertise judiciaire de l'activité de la TIMAC » ce n'est toujours pas le cas. Les derniers développements et nos réactions seront à l'ordre du jour.

2023 sera l'année du nouveau Plan Local d'Urbanisme de Saint-Malo. Selon les choix qui seront faits, la ville continuera d'évoluer au rythme de la promotion immobilière, de la multiplication des résidences secondaires et de l'exclusion de toute une partie de la population pour toujours plus de béton. Quelle ville voulons-nous, pour qui, quelle vie se dessinera à travers le PLU ? Osons ! intervient dans ce domaine depuis sa création et doit continuer pendant ce moment important.

Nous sommes également engagés dans des contentieux avec le préfet (Tillac encore) et avec la mairie (vente des Nielles). Des perspectives réjouissantes de travail avec d'autres associations à travers la France s'ouvrent également.

Enfin notre charte indique : *« Nos parents et grands-parents nous ont légué un héritage commun, en particulier l'environnement et une culture riche par sa qualité et la diversité de ses origines. Ils nous ont également transmis leurs luttes et leurs efforts considérables, leur volonté d'y développer la démocratie, la liberté d'opinion et de rassemblement, la protection sociale et les services publics (éducation, santé...). C'est notre bien commun, c'est ce qui appartient à tous. »*

L'actualité nous rappelle l'importance de cette déclaration, qu'il s'agisse de la santé ou de la retraite. Ce sont les sujets de mouvements sociaux, auxquels nous devons apporter notre soutien et notre participation.

Pour ouvrir cette neuvième année de notre association, l'assemblée générale aura à débattre à partir de l'ordre du jour suivant:

1. Questions statutaires.

- Bilan d'activité annuel présenté aux adhérent·e·s pour approbation (actions des groupes de travail, contentieux, et travail avec les autres associations ou personnes privées);
- Bilan financier annuel, présenté aux adhérent·e·s pour approbation;
- Renouvellement du comité d'animation d'OSONS;
- Fixation du montant de la cotisation 2023.

2. Propositions d'actions pour l'année à venir.

3. Questions et propositions diverses des adhérent·e·s.

Pour OSONS !

Le comité d'animation.

Pj : formulaires de pouvoir et d'adhésion 2023.



Pouvoir.

Extrait du règlement de l'association OSONS !

« Modalités de vote.

Le vote des membres actifs est la méthode de décision de l'association.

Chaque membre actif à jour de ses cotisations dispose d'un droit de vote.

Les membres actifs peuvent se faire représenter en cas de maladie, de travail, de garde d'enfant ou de tâches militantes. Dans ce cas, ils signent un formulaire de pouvoir au bénéfice de l'un des membres actifs. Un membre actif représentant une personne morale dispose d'un droit de vote à ce titre (en plus de son droit de vote personnel). Dans ce cas, le représentant de la personne morale signe un formulaire de pouvoir au bénéfice de ces membres actifs.

Un membre actif ne peut détenir plus d'une délégation de pouvoir.

Les pouvoirs seront remis au secrétaire de séance pour être annoncés lors de l'examen du quorum.

Le vote sera effectué à main levée pour toute décision non nominative.

Le vote à bulletins secrets sera de rigueur pour toute décision nominative ou relative à un groupe de personnes.

Une décision sera arrêtée par l'obtention du vote de la moitié des membres présents ou représentés plus un. »

Je soussigné(e).....

**Membre actif, active de l'association, absent(e) à l'Assemblée Générale statutaire du
28 janvier 2023,**

Donne pouvoir à

- Pour déposer ma fiche d'adhésion 2023 et ma cotisation.**
- Pour me représenter et voter en mon nom.**

À.....le.....

Signature



Pour information, :

Les statuts, le règlement et la charte de l'association sont disponibles sur le site internet d'OSONS ! sous le lien suivant : <https://www.osons-a-stmalo.com/category/qui-nous-sommes/>.
Des exemplaires seront à disposition dans la salle lors de l'assemblée générale.

CANDIDATURE AU COMITE D'ANIMATION

Je, soussigné (e),

souhaite me porter candidat-e pour être membre du comité d'animation à l'assemblée générale du 28 janvier 2023 ;

- J'ai bien relu les statuts et le règlement intérieur de l'association pour avoir connaissance du rôle du comité d'animation.
- Je m'engage à être présent-e aux réunions mensuelles du comité.

A, le

Signature :



Pour les personnes physiques. Année 2023

Nom :

Prénoms :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Adresse courriel :@.....

Tel.maison : Tel.portable :

J'adhère à l'association « OSONS ! » :

je m'acquitte d'une cotisation à prix libre.

en qualité de membre bienfaiteur ou bienfaitrice et je verse une cotisation* de €.

**La cotisation d'un membre bienfaiteur est égale ou supérieure à 20 €.*

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association, de son règlement intérieur et de sa charte, et m'engage par cette adhésion à les respecter.

A, le

Signature :

J'autorise l'association à publier mon nom sur la liste de ses soutiens publics.

(L'association OSONS ! s'engage à ne pas transmettre les données personnelles de ses adhérents, à utiliser ces données pour son usage interne et dans un cadre conforme à ses statuts.)

Je réserve un badge d'OSONS! (3€).